



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ponts

Question écrite n° 6243

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la domanialité et l'entretien des ponts-routes passant au-dessus des voies ferrées. Au titre de la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public Réseau ferré de France, les communes sont soumises à l'obligation d'entretenir les ponts-routes dont la domanialité leur a implicitement été transférée. Les communes se retrouvent ainsi responsables de la sécurité et de l'entretien des ouvrages d'art mais ne disposent pas, notamment pour celles qui se situent en milieu rural, des moyens financiers leur permettant d'assumer ces obligations. Si elles ne refusent pas d'assurer l'entretien des voies (enrobés, trottoirs, signalétique), elles ne peuvent toutefois engager des dépenses qui fragilisent leur équilibre budgétaire. Elle lui demande comment le Gouvernement peut répondre à ces communes confrontées aux difficultés de domanialité des ponts-routes passant au-dessus des voies ferrées en répartissant plus équitablement les charges financières qu'implique l'entretien des ouvrages d'art.

Texte de la réponse

Une proposition de loi visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement de voies a été adoptée par le Sénat en mars 2012. Ce projet de texte est, en partie, issu des conclusions d'un groupe de travail associant gestionnaires d'infrastructures, maîtres d'ouvrage et représentants des collectivités, mis en place en 2007. Le Gouvernement soutient le principe de cette proposition de loi dont il fait actuellement une analyse approfondie, qui ne remet cependant pas en question le principe jurisprudentiel de la domanialité des ouvrages d'art, qui veut que la propriété de l'ouvrage revient au propriétaire de la voie qu'il porte.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6243

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5358

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3101